

INVITATION

Assemblée des délégués (AD) du PEV Suisse Samedi 7 septembre 2024



Maison de la paroisse réformée de Wil

Toggenburgerstrasse 50 9500 Wil

PROGRAMME

dès 09h00 Arrivée des délégués

Café et croissants

9h45 Ouverture de l'assemblée par la Présidente

Lilian Studer, Présidente du PEV Suisse

Méditation

À confirmer

Salutations de la ville et du PEV de Wil

À confirmer

10h00 Sujets des votations du 24 novembre 2024 et prises de position

• Modification du code des obligations (droit du bail : sous-location)

Pour: Lukas Reimann, Conseiller national UDC (SG) **Contre: Michael Töngi,** Conseiller national Les Verts (LU)

 Modification du code des obligations (droit du bail : résiliation pour besoin propre)

Pour : Lukas Reimann, Conseiller national UDC (SG) **Contre : Michael Töngi,** Conseiller national Les Verts (LU)

 Modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (financement uniforme des prestations)

Pour : à confirmer

Contre: à confirmer (SSP)

11h30 Prises de congé

Roman Rutz, Secrétaire général sortant du PEV Suisse

Dirk Meisel, Responsable de la communication sortant du PEV Suisse

Divers, questions, informations, conclusion et clôture de l'assemblée par la Présidente

Lilian Studer, Présidente du PEV Suisse

12h00 Repas

Facultatif

14h00 Séminaire pour les parlementaires cantonaux PEV

MODALITÉS PRATIQUES DE LA JOURNÉE

Inscriptions et organisation

Le PEV Suisse est l'organisateur de la journée. Tous les membres et toutes les personnes intéressées sont invités à participer à l'AD. Les responsables des sections sont priés de s'assurer que cellesci soient représentées de manière conforme aux statuts.

Veuillez-vous inscrire à l'AD **jusqu'au 4 septembre 2024** au plus tard en ligne sous https://kool.evppev.ch/form/inscription-assemblee-des-delegues-wil ou par téléphone au 031 351 71 71.

Veuillez noter que l'AD ne sera, cette fois, pas traduite en français.

Droit de vote

Chaque parti cantonal dispose de deux délégués. En outre, les partis locaux et, s'ils n'existent pas, les partis régionaux ou cantonaux, peuvent désigner deux délégués pour représenter les 40 premiers membres. Pour chaque tranche supplémentaire de 20 membres, ils ont droit à un délégué supplémentaire. Les membres du Comité du parti ont par ailleurs également le droit de vote. Tous les autres membres du parti ont le droit de prendre part aux assemblées des délégués avec une voix consultative (art. 8, § 2&3 des statuts).

Frais de participation

Les frais de participation pour le repas de midi (y compris boissons non alcoolisées / café / thé) se montent à **CHF 35.-.** Ce montant doit être réglé en liquide ou par Twint lors de l'arrivée. La participation sans repas est gratuite.

Discussions / Interventions

Afin de permettre au plus grand nombre possible de participants d'intervenir, nous vous prions de respecter un temps de parole de 2 minutes maximum.

Dossiers

Les dossiers relatifs à l'assemblée seront mis à disposition au plus tard **le 5 septembre 2024** sur www.evppev.ch/ad

Séminaire pour les parlementaires cantonaux PEV

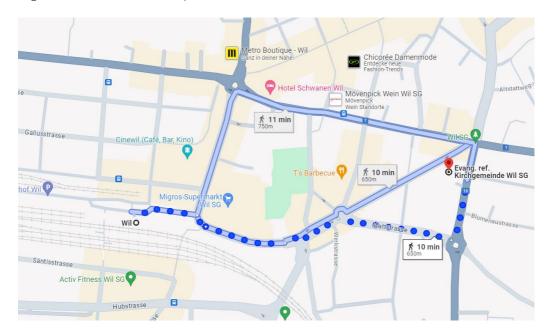
Au cours de l'après-midi, un séminaire (en allemand) aura lieu au même endroit pour les parlementaires cantonaux PEV. Une invitation séparée sera envoyée par courriel aux personnes concernées.

Horaires des trains

Genève	dép. 5h42	Delémont	dép. 6h42	Neuchâtel	dép. 6h58
Lausanne	dép. 6h19	Moutier	dép. 6h52	Bienne	dép. 7h17
Fribourg	dép. 7h04	Bienne	arr. 7h10	Zurich	arr. 8h34
Zurich	arr. 8h28		dép. 7h17		dép. 8h39
	dép. 8h39	Zurich	arr. 8h34	Wil	arr. 9h25
Wil	arr. 9h25		dép. 8h39		
		Wil	arr. 9h25		

Voyage

Il est conseillé de se rendre au lieu de l'assemblée en transports publics. Il est accessible depuis la gare de Wil en 10 minutes à pieds.



Nous nous réjouissons de vous accueillir en grand nombre!

Meilleures salutations et à bientôt à Wil,

Lilian Studer Présidente Alex Würzer Secrétaire général

Parti Évangélique Suisse

2. Shider